

Cette formule placée dans une enveloppe marquée "Statistique Fédérale—Franco—Pénalité pour usage illégal—\$300", et correctement adressée, jouira de la "FRANCHISE POSTALE"

FORMULE E

PROVINCE DE QUÉBEC—SERVICE PROVINCIAL D'HYGIÈNE

BULLETIN STATISTIQUE DE MARIAGE

1. LIEU DU MARIAGE—

Comté de

(Comté municipal)

Municipalité civile de *Montreal*

(Écrire le nom et spécifier si c'est une cité, une ville, un village ou une municipalité rurale)

ÉPOUX

2. Nom et prénoms

Ray Lucien

3. Occupation

tailleur - fourreur

4. Célibataire, veuf ou divorcé

célibataire

5. Âge

27-

6. Religion

Catholique

7. Résidence

8270, Caspary
(Domicile habituel)

8. Lieu de naissance

P-2
(Province ou pays)

9. Lieu de naissance de son père

Quebec
(Province ou pays)

10. L'époux sait-il lire?

oui

11. L'époux sait-il écrire?

oui

ÉPOUSE

12. Nom et prénoms

Paradis Aïda

13. Occupation

employée d'usine, fourreuse

14. Célibataire, veuve ou divorcée

célibataire

15. Âge

31-

16. Religion

Catholique

17. Résidence

161, S. P. Philippe
(Domicile habituel)

18. Lieu de naissance

P-2
(Province ou pays)

19. Lieu de naissance de son père

Quebec
(Province ou pays)

20. L'épouse sait-elle lire?

oui

21. L'épouse sait-elle écrire?

oui

22. Date du mariage

25 *April*
(jour) (mois)

19*36*

(année)

23. Par licence ou par bans

bans

24. LIEU DE L'ENREGISTREMENT DU MARIAGE—

(a) Nom de la paroisse ou église

S. Henri

(b) Municipalité civile de

Montreal

(c) Date

25 *April*
(jour) (mois)

19*36*

(année)

(d) Comté (municipal)

25. Nom du ministre du culte chargé de la tenue des registres de l'état civil

dans lesquels l'acte de l'enregistrement de ce mariage fut fait

Maurice Roy, chan. curé

Toute autre personne qu'un ministre du culte enregistrant ce mariage doit signer ici

(FOR ENGLISH SEE OTHER SIDE)

117328

ÉCRIRE LISIÈLEMENT AVEC UNE ENCRE INDELÉBILE.
CECI EST UN DOCUMENT PERMANENT.

Chaque information doit être donnée minutieusement.

Cette formule ne doit pas être lacérée. Elle doit contenir toutes les informations demandées, y compris les noms de famille et de baptême, au complet, de toutes les parties. Si cela est impossible indiquer la raison de l'omission.